

**Le très hon. M. Howe:** Nous vérifierons dans le hansard.

**M. Fleming:** Pourquoi ne pas avoir vérifié avant de parler?

**Le très hon. M. Howe:** C'est le chef du parti cécéfiste. Je retire donc mes paroles pour dire qu'il s'agit du chef du parti de la CCF; mais j'ai certainement entendu bien des remarques, de la part de l'opposition officielle, peu flatteuses à l'égard de la participation américaine à l'entreprise du pipe-line. Ces observations me visaient aussi. Des remarques mesquines ont été formulées dans ce débat, me traitant de citoyen de seconde zone, parce que j'étais né aux États-Unis. Je vis au Canada depuis 48 ans; il y a 42 ans que je suis citoyen canadien et j'estime que mes états de service au Canada égalent ceux de n'importe qui.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur...

**Une voix:** Asseyez-vous avant de tomber.

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

**Une voix:** Encore?

**L'hon. M. Drew:** ...pour signaler que si le ministre attribue à certains ce genre d'affirmations, que n'a certainement pas formulées l'opposition officielle...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Drew:** ...il devrait identifier ces énoncés.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Puis-je signaler aux honorables députés que tout député qui a la parole a le droit de prononcer son discours sans être interrompu? Permettez-moi de signaler, en outre...

**Une voix:** Si ce qu'il dit est inexact?

**M. l'Orateur:** Les honorables députés auraient-ils l'obligeance de permettre à l'Orateur de faire sa mise au point. Le décorum de la Chambre ne gagne rien aux interpellations qui surgissent au moment où l'Orateur fait une mise au point sur le Règlement. Dernièrement, en consultant les feuilles bleues, j'ai constaté que presque toutes mes phrases ont été coupées par une interruption. Celui qui a pris la parole a le droit de prononcer son discours sans être interrompu. S'il dit quelque chose d'inexact, qui diffère de ce qu'un autre prétend être exact et s'il ne cite pas fidèlement les paroles d'un autre, cet autre député n'a pas le droit de se lever immédiatement pour l'interrompre. Il doit d'abord s'assurer que celui qui a la parole lui permet de faire une rectification. Dans le cas contraire, il a le droit de faire la

[L'hon. M. Drew.]

rectification après que le député en question aura fini son discours. Que ce soit bien entendu. Dès que celui qui a la parole y consent, l'autre peut rectifier immédiatement. Autrement, il n'a le droit de le faire qu'à la fin du discours.

Il s'agit du paragraphe 1 de l'article 37 du Règlement.

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur, je tiens à vous faire mes excuses. J'ai été trop prompt à retirer mes remarques sur les "flibustiers du Texas". J'ai ici une coupure de journal. "Les flibustiers du Texas n'auront pas la maîtrise du pipe-line à gaz, Diefenbaker."

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Howe:** J'ai exposé l'urgence de la situation que la voient trois premiers ministres provinciaux. Remarquons en passant que l'un est créditiste, le second, libéral et le troisième, conservateur. Donc, dans ces provinces, ce n'est pas une question de politique. Ces premiers ministres ont exposé l'urgence de ces travaux comme les voient leurs gouvernements responsables.

L'opposition, c'est évident, ne voit ni l'urgence, ni même la nécessité de l'entreprise. Jusqu'ici, on a plus débattu de questions de Règlement que l'entreprise proprement dite. On a passé plus de temps à discuter les seules motions d'ajournement que les députés libéraux n'en ont pris depuis le commencement du débat. Je ne sais pas ce que les honorables députés s'attendent que le Gouvernement fasse en présence d'une obstruction comme celle que nous avons eue. (*Exclamations*).

Tout ce que nous avons fait, c'est d'appliquer le Règlement de la Chambre qui a été établi justement pour protéger...

**M. Fleming:** Quelque chose que Mackenzie King s'est toujours refusé à faire et qu'il a condamné.

**Le très hon. M. Howe:** ...aussi bien les majorités que les minorités. Mes honorables vis-à-vis se plaisent à donner en exemple le modèle des parlements. Que fait-il donc? Tout débat qui se déroule au parlement britannique est limité dès l'instant où le débat est proposé. Si cela ne peut se faire d'un commun accord, on applique la clôture, et chaque fois qu'il s'agit de débats où l'on ne peut pas tomber d'accord, il faut avoir recours à la clôture, et cela à une moyenne de 21 fois par an depuis cinq ans.

**M. Fleming:** Monsieur King a dit que cela ne s'était jamais fait au parlement britannique à propos d'un bill impliquant des dépenses. Vous savez qu'il a dit cela en 1932.